



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 106/2022/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 03 JUIN 2022 À 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU RÈGLEMENT DES AIDES À L'HABITAT DE LA CACL DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES PROTECTIONS DES DONNÉES (RGPD) ET DU PROCESS D'INSTRUCTION.

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 27
Nombre de Procurations : 8
Date de convocation : 23 mai 2022

Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote : 35
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux, le vendredi trois juin, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monique AZER (Visio) –Serge BAFU - Julner BELIZAIRE —Pascal BRIQUET (Visio) – Daniel CASTOR –Jean-Philippe CHAMBRIER (Visio) –Xavier CLERVAUX (Visio) –Liser CLIFFORD –Yahya DAOUDI –Seedna DELAR –Corine DIMANCHE –Thierry ELIBOX – Serge FELIX –Teed GASPARD –Nestor GOVINDIN (Visio)– Sandrine JACQUES (Visio) – Elaine JEAN –Farah GRISET KHAN –Roland LOE-MIE –Yolande MILZINK-CINCINAT– Hélène PAUL –Claude PLENET–Anne Michèle ROBINSON –Magali ROBO CASSILDE – Serge SMOCK –Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR –

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : -

Dominique BERTONI Procuration à Patricia VICTOR –Kenny CHEN-TUNG Procuration à Magali ROBO-CASSILDE –Claire CHINON Procuration à Ruth BIDIOU CEPRIKA –LY Phong Procuration à Serge SMOCK –Stéphanie PREVOT-BOULARD Procuration à Claude PLENET –Hélène SERVIUS Procuration à Thierry ELIBOX –Corinne SIGER Procuration à Monique AZER –Rolande SILEBER Procuration à Sandra TROCHIMARA –

ÉTAIENT ABSENTS :

Gilles ADELSON–Louis-Mike CALUMEY –Eugène EPAILLY –Christian FAUBERT –Chester LEONCE –Mickaël MANCEE –Tineffa NAISSO – Patrick LECANTE –Marie-Laure PHINERA HORTH –Axel RINO –Eliodore TORVIC –Albanie CIPPE –Ruth BIDIOU CEPRIKA –

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220603-106-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 14/06/2022
Date de réception préfecture : 14/06/2022

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

:

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération 31/2020/CACL relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 ;

Vu la Délibération N° 90/2021/CACL relatif à l'approbation du règlement des aides à l'habitat de la CACL ;

Vu la Délibération N° 14/2022/CACL relatif à la modification N°1 du règlement des aides à l'habitat de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la commission « habitat et aménagement » réunie en séance le lundi 23 Mai 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du mercredi 1^{er} Juin 2022 ;

Vu le Rapport N° 106/2022/CACL relatif à la modification N°2 du règlement des aides de la CACL ;

Considérant la nécessité de préciser le process d'instruction ainsi que de se référer au cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 106/2022/CACL portant sur la modification N°2 du règlement des aides à l'habitat de la CACL dans le cadre du RGPD et du process d'instruction.

ARTICLE 2

D'approuver la modification N°2 du règlement des aides à l'habitat de la CACL, joint à la présente délibération, dans le cadre du RGPD et du process d'instruction.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220603-106-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 14/06/2022
Date de réception en préfecture : 14/06/2022

ARTICLE 3

D'approuver l'anonymisation des rapports concernant les aides à destination des particuliers concernant l'attribution des subventions adossées au règlement des aides à l'habitat de la CACL.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 03 juin 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220603-106-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 14/06/2022
Date de réception préfecture : 14/06/2022